



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

**AVIS PUBLIC**

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 13 JANVIER 2026

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la municipalité de Lorrainville par la soussignée, directrice-générale / greffière-trésorière:

Qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le 13 janvier 2026 à 19h30 au bureau municipal de Lorrainville, afin de procéder à l'adoption du budget municipal 2026, du plan triennal d'immobilisation 2026 ainsi que du règlement n° 205-12-2025 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et fixant les conditions de leur perception. Tous ces documents seront disponibles en ligne, sur le site de la municipalité le lendemain de la séance.

DONNÉ À LORRAINVILLE CE 17<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN 2025.

Edith Lebel  
Directrice générale/greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Edith Lebel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lorrainville, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site web de la municipalité de Lorrainville le 17 décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 décembre 2025.

Edith Lebel  
Directrice générale/greffière-trésorière